



collectivités  
pour la culture

communiqué  
du 17 avril 2020

**MAINTENIR DES "PETITS" FESTIVALS ?  
UNE CONCERTATION S'IMPOSE...**

Les élus en charge de la culture membres de la FNCC s'étonnent de l'annonce du ministre Franck Riester quant à une autorisation possible des "petits festivals" au lendemain du 11 mai 2020.

Cette annonce sème le trouble. D'une part, elle n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable, d'autre part, elle accroît la tension qui pèse déjà sur les élus de proximité, et enfin elle semble créer une distinction entre le rural et l'urbain.

La déclaration ministérielle confie aux élus la responsabilité de décider de ce qui serait acceptable ou non en termes de jauge et de conditions de sécurité sanitaire.

**Plus encore, si un foyer de la maladie devait se réveiller après un événement autorisé, au-delà de leur responsabilité morale, c'est la responsabilité pénale des élus qui serait susceptible d'être mise en jeu.** La libre administration des collectivités territoriales ne peut pas dans le contexte présent entraîner les élus dans une spirale judiciaire.

Comment accepter un "petit festival" quand les restaurants et les bars demeurent fermés ? Nos concitoyens ne pourraient comprendre cette distinction.

Sans contester les obligations de moyen, les mesures strictes qui seront évidemment édictées auront un impact direct sur les recettes des événements autorisés : qui prendra en charge ce déficit imposé ?

Les élus à la culture membres de la FNCC attendent plus que des précisions. Ils attendent des échanges afin de définir entre l'Etat et les collectivités locales des règles propres pour les rendez-vous culturels de cet été.

*la FNCC*